



AGENCE AXA HERVÉ CARRÉ

16 Boulevard de la Reine
78000 Versailles
Tel : 01 39 02 05 00
agence.hervecarre@axa.fr

Pour garantir les travaux de vos copropriétés, 4 garanties en 1 contrat !

Tous Risques Chantiers RC Maître d'ouvrage RC Constructeur non réalisateur Dommage Ouvrage

NOS TARIFS DOMMAGES OUVRAGES 2021

(Syndic professionnel uniquement)

Aucun frais de dossier à ajouter !!

MONTANT DES TRAVAUX TTC*	MONTANT DE LA PRIME DO TTC
Chantier inférieur à 10 000 €	1 100 €
Entre 10 001 € et 40 000 €	1 820 €
Entre 40 001 € et 75 000 €	2 200 €
Entre 75 001 € et 120 000 €	2 300 €
Entre 120 000 € et 300 000 €	2,15 %
Entre 300 001 € et 1 100 000 €	2,05 %

*Y compris éventuels honoraires des différents intervenants tel que : architecte, SPS, contrôleur technique...

CONDITIONS D'ACCEPTATION



Pour tous travaux portant sur les fondations, l'intervention d'un BET de sol est obligatoire !

Travaux sans intervention sur la structure porteuse	
Opération d'un coût global supérieur à 100 000 € TTC	Maitrise d'œuvre complète confiée à un architecte
Opération d'un coût global supérieur à 300 000 € TTC	Maitrise d'œuvre complète confiée à un architecte et contrôle technique agréé avec mission adaptée à la nature des travaux
Travaux avec intervention sur la structure porteuse	
Opération d'un coût global supérieur à 50 000 € TTC	Maitrise d'œuvre complète confiée à un architecte
Opération d'un coût global supérieur à 100 000 € TTC	Maitrise d'œuvre complète confiée à un architecte et contrôle technique agréé avec mission adaptée à la nature des travaux



AGENCE AXA HERVÉ CARRÉ

16 Boulevard de la Reine

78000 Versailles

Tel : 01 39 02 05 00

agence.hervecarre@axa.fr

On le sait, les dossiers Dommage Ouvrage sont parfois long et fastidieux à compléter.

Afin de vous simplifier la souscription et vous faire gagner du temps, nous compétons pour vous, vos dossiers.

Pour cela merci de nous transmettre les documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale confirmant le vote des travaux.
- Date de début et de fin présumé des travaux.
- Devis des entreprises retenues.
- Attestations d'Assurance Décennale des entreprises intervenantes.
- Contrat, attestation d'assurance et honoraires de l'architecte.
- Ordres de services passés aux entreprises.

Quand vous faites voter des travaux sur vos copropriétés, n'hésitez pas à nous envoyer vos demandes de projet par mail à : agence.hervecarre@axa.fr